

ENTENTE ENTRE PROPRIÉTAIRE ET PRODUCTEUR POUR DES TRAVAUX SUR FORÊT PRIVÉE SUITE À LA VENTE D'UN DROIT DE COUPE

A : Producteur (détenteur de la coupe)

B : Propriétaire du ou des lot(s)

Nom : _____
Adresse : _____ _____
Code postal : _____
Téléphone : _____
TPS : _____
TVQ : _____

Nom : _____
Adresse : _____ _____
Code postal : _____
Téléphone : _____
TPS : _____
TVQ : _____

Pour le(s) lot(s) suivant(s)

Lot : _____	Lot : _____	Lot : _____
Rang : _____	Rang : _____	Rang : _____
Municipalité : _____	Municipalité : _____	Municipalité : _____
Proprio.: _____	Proprio.: _____	Proprio.: _____

Cette entente entre en vigueur le _____ et prend fin le : _____.
(j/m/a) (j/m/a)

Le paiement des sommes se fera : (cochez)

par l'entremise du Syndicat par le producteur

Les taux convenus sont les suivants :

RÉSINEUX	
Tronçonné _____ \$ la tonne ou _____ % du prix net au chemin de producteur payé à _____	et _____ \$ la tonne ou _____ % du prix net au chemin de producteur payé à _____
Longueur _____ \$ la tonne ou _____ % du prix net au chemin de producteur payé à _____	et _____ \$ la tonne ou _____ % du prix net au chemin de producteur payé à _____

FEUILLUS	
Tronçonné _____ \$ la tonne ou _____ % du prix net au chemin de producteur payé à _____	et _____ \$ la tonne ou _____ % du prix net au chemin de producteur payé à _____
Longueur _____ \$ la tonne ou _____ % du prix net au chemin de producteur payé à _____	et _____ \$ la tonne ou _____ % du prix net au chemin de producteur payé à _____

- Le propriétaire ou le producteur s'engage à obtenir tous les permis requis avant le début des travaux.
- Le surplus de rétroactivité est remis à _____ % au producteur et à _____ % au propriétaire.
- Le producteur reconnaît libérer le propriétaire de toute responsabilité en cas d'accident de travail pendant la durée de la période d'exécution des travaux énuméré plus haut. Le producteur remettra au propriétaire une lettre de conformité certifiée pour confirmer qu'il est en règle avec la CSST sur laquelle apparaîtra le numéro de CSST.

En foi de quoi les parties ont signé à : _____, le : _____

A : Producteur : _____ B : Propriétaire _____

Témoin : _____ Témoin : _____

Date : _____ Date : _____

Les parties autorisent le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal à transmettre toute l'information qu'il possède concernant les lots visés à l'entente, à chaque partie signataire de la présente, sur demande écrite.

Réservé au SPFSOQ - Ne rien écrire

Acceptée par : _____	Date : _____
TOUTES LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE INSCRITES POUR QUE L'ENTENTE SOIT RECONNUE PAR LE SYNDICAT. AUCUN TRAITEMENT NE SERA FAIT AVANT L'ACCEPTATION DE LA PRÉSENTE ENTENTE PAR LE SPFSOQ.	
ORIGINAL SEULEMENT ACCEPTÉ	